



Arès le 15 février 2024

CONVOCATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire

de Rando-Loisirs les OYATS B.A. du 22 mars 2024 à 18h00

Chers amis randonneuses et randonneurs,

Le Conseil d'Administration et moi-même vous invitons à venir partager ce moment privilégié de la vie de notre Association, à l'occasion de notre Assemblée Générale qui se tiendra à la « [salle des Lugées, Domaine des Lugées à Arès le vendredi 22 mars à 18h00](#) ».

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour cette réunion annuelle, dans un climat de convivialité nécessaire au bon fonctionnement de notre association.

Ne peuvent participer que les membres à jour de leur cotisation 2023/2024.

Pour nos amis(es) artistes, une exposition de leurs œuvres (peinture, sculpture, artisanat) est prévue lors de cette journée. Prendre contact avec Annie Fracchetti par SMS au 06 78 86 50 55. (Aucune vente ne pourra être effectuée ce jour-là)

Les adhérents qui ne pourront pas assister à cette assemblée, mais qui désirent participer aux votes, pourront se faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir (2 pouvoirs par personne) et qui devront nous parvenir [avant le 11 mars 2024 à : Rando-Loisirs Les Oyats 30, avenue de la Forêt 33740 ARES.](#)

Pour clôturer cette Assemblée, un apéritif dînatoire vous sera offert. Afin de nous permettre d'effectuer les achats, nous vous demandons de vous inscrire pour confirmer votre présence par mail à : contact@randoloisirslesoyats.com ou : jean-paul.aray@orange.fr.

Bien Cordialement

Le Président : Jean-Paul ARAY



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2024

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'A.G. par le Président et présentation des membres du Conseil d'Administration.

Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du compte rendu de l'A.G. du 17 Mars 2023
- Rapport moral
- Rapport d'activités (vote)
- Rapport financier (vote)
- Avis du vérificateur aux comptes
- Quitus de l'assemblée
- Budget prévisionnel
- Choix d'un vérificateur aux comptes pour l'A.G. 2025
- Cotisation 2024/2025
- Règlement intérieur (modification article 14)
- Question des adhérents

Ces questions doivent parvenir par écrit, avant le 8 mars 2024, dernier délai, au siège social : Rando-Loisirs les Oyats 30, Avenue de la Forêt 33740 ARES.



POUVOIR

A retourner au siège avant le 11 mars 2024

Je soussigné.....

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Rando-Loisirs les Oyats B.A. le vendredi 22 mars 2024 et pour votre en mon nom.

Date

Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »